

CIRCULAIRE N° 2 DU 17 JANVIER 2022

Aux Présidents des Ligues
Présidents des Comités pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini

Copie Comité Directeur
Souad Rochdi
Patrick Ranvier

OBJET : CERTIFICATIONS « I RUN CLEAN » - NOUVELLES CONDITIONS

Chers Amis,

Suite au Bureau fédéral du 13 janvier 2022, j'ai l'honneur de vous faire parvenir les nouvelles conditions liées aux certifications « I Run Clean ».

Toutes les personnes qui souhaitent obtenir l'un des diplômes mentionnés ci-dessous et les personnes déjà détentrices de l'un de ces diplômes, mais souhaitant exercer dans une compétition de niveau spécifique, doivent obtenir les certifications correspondantes et ce, avant les dates précisées.

- **Certification « I Run Clean » pré-requise** pour tous les candidats qui souhaitent obtenir le diplôme d'Escorte, de Délégué fédéral ou de Délégué expert :
→ 1^{er} février 2022
- **Certification « I Run Clean » nécessaire** pour que les détenteurs d'un diplôme d'Escorte, de Délégué fédéral ou de Délégué expert puissent exercer dans les compétitions internationales :
→ 15 mars 2022
- **Certification « I Run Clean nécessaire »** pour que les détenteurs d'un diplôme d'Escorte, de Délégué fédéral ou de Délégué expert puissent exercer dans les compétitions nationales et locales :
→ 1^{er} avril 2022

Recevez, Chers Amis, nos cordiales amitiés sportives,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL